



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-23

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
TARIFICATION APPLIQUÉE AUX FAMILLES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la tarification appliquée aux familles pour les accueils de loisirs.

Considérant la mutualisation de ce service avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lès-Boulogne, les représentants se sont réunis préalablement pour discuter des modifications à apporter selon les préconisations de la caisse d'allocation familiale.

Les tarifs doivent être établis en fonction du quotient familial de chaque famille, ainsi qu'il a été décidé d'appliquer une tarification pour les accueils de loisirs et pour les cantines et garderies en fonction des quotients familiaux.

Monsieur le maire présente la grille tarifaire suivante :

	CENTRE DE LOISIRS		
	QF < 500	501 < QF < 750	QF > 750
Baincthunois, Capellois et Contevillois	30,00 €	35,00 €	40,00 €
Enfants dont les grands-parents résident l'une des 3 communes	70,00 €	75,00 €	80,00 €
Extérieurs	140,00 €	145,00 €	150,00 €

	CANTINE		
	QF < 500	501 < QF < 750	QF > 750
Baincthunois, Capellois et Contevillois	3,70 €	3,90 €	4,10 €
Enfants dont les grands-parents résident l'une des 3 communes	5,10 €	5,30 €	5,50 €
Extérieurs	5,10 €	5,30 €	5,50 €

	Garderies*		
	QF < 500	501 < QF < 750	QF > 750
Baincthunois, Capellois et Contevillois	1,30 €	1,40 €	1,50 €
Enfants dont les grands-parents résident l'une des 3 communes	1,80 €	1,90 €	2,00 €
Extérieurs	1,80 €	1,90 €	2,00 €

*Une pénalité de 6,00€ sera appliquée dès le 2^{ème} avertissement aux familles en cas de retard des parents à la garderie du soir.

A l'issue de l'exposé de M le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, 19 voix pour ; 0 abstention ; 0 contre, approuve la tarification applicable aux familles pour l'accueil de loisirs à compter des vacances scolaires d'avril 2025.

Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

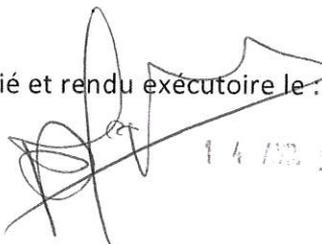
Le 10 avril 2025

Le Maire,

Jean-Michel DESREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :


14/04/2025